VILLE DE BRIGNOLES (83170)

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE / MAGASIN MUNICIPAL

APPEL D'OFFRES OUVERT (A.O.O.)

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 Brignoles Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : dcp@brignoles.fr

Objet du marché : FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES EN 6 LOTS SUR 4 ANS.

Mode de passation : Appel d'offres ouvert - Marchés conclus suivant les Articles R.2123-1 à R2123-5 et R 2162-1 à R 2162-6 du Code de la Commande Publique

Caractéristiques du marché :

Ces accords-cadres concernent la fourniture de vêtements et de petit équipement de protection individuelle (EPI), de vêtements de travail et de chaussures.

Les fournitures sont divisées en 6 lots attribués par marchés séparés, selon la répartition suivante :

Lot n° 1 : « Equipements de protection individuelle » - Montant maximum annuel de commande : 20 000 € H.T.

Lot n° 2 : « Pantalons, blousons, gilets, bermudas, polo, tee-shirts haute visibilité » - Montant maximum annuel de commande : 20 000 € H.T.

Lot n° 3 : « Vêtements de protection contre les intempéries haute visibilité et autres » - Montant maximum annuel de commande : 20 000 € H.T.

Lot n° 4 : « Vêtements de travail courants » - Montant maximum annuel de commande : 20 000 € H.T.

Lot n° 5 : « Blouses école et vêtements pour la restauration » - Montant maximum annuel de commande : 10 000 € H.T.

Lot n° 6 : « Chaussures, bottes » - Montant maximum annuel de commande : 10 000 € H.T.

Montant total maximum annuel de commandes pour l'ensemble des lots : 100 000 € H.T.

Montant total maximum de commandes sur 4 ans pour l'ensemble des lots : 400 000 € H.T.

Les candidats sont autorisés à répondre à un ou plusieurs lots.

Chaque marché commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement fixé. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse par une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.

Classification C.P.V:

Lots 1 à 5 : 18100000-0 (Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires).

Lot 6 : 18830000-6 (Chaussures de protection) – 18815000-5 (Bottes).

Code NUTS : FRL05

Variantes : Non autorisées.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Qualité des fournitures: 60 % - Logistique : 20 % - Prix des fournitures : 20 %.

Titulaires :

- Le marché relatif au lot n° 1 a été attribué à la société PROLIANS sise à Toulon pour un montant maximum annuel de commande fixé à 20 000 € HT.
- Les marchés relatifs aux lots n° 2 et 4 ont été attribués à la société QUICAILLERIE AIXOISE à Aix en Provence, pour un montant maximum annuel de commande fixé à 20 000 € HT pour chaque lot.
- Les marchés relatifs aux lots n° 3 – 5 et 6 ont été attribués à la société GEDIVEPRO à Montluçon, pour les montants respectifs maximum annuels de commande fixé à 20 000 € HT pour le lot n°3, 10 000 € HT pour le lot n°5 et 10 000 € HT pour le lot n°6.

Date d'attribution : le 01/07/2020 (pour tous les lots).

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : le 11/09/2020